



Compte-rendu du conseil d'école du 09/03/2021

Enseignants

Présents : Mme ALLAIN Julie, Mme BERTRAND Béatrice, Mme BOSTON Marie-Hélène, Mme CLUIS Carole, Mme DELALONDE Valérie, Mme FISCHER Muriel, Mme GERVAIS Isabelle, Mme HEDDE Séverine, Mme JULLIOT Sylvie, , Mme LIGOUGNE Caroline, M. PERNUIT Sébastien, Mme PITTE-DUMENIL Laure, Mme RODRIGUES Laeticia, Mme SERRE Emmanuelle, Mme SPEYBROUCK Mélanie, Mme VAN-BOXSOM Marie, M. KILHOFFER Xavier.
RASED : Mme VIGNEUX Christelle.

Absents excusés : Mme CHAMU Nathalie, Mme CHARETIERS Virginie, M PERNUIT Sébastien

IEN

Absent excusé : M. CORTES

Mairie

M. Didier CRETOT, maire
Mme Florence DAMERON
Mme Corinne LUCAS

ATSEM

Mme Sophie LAUCHER

Parents d'élèves

Présents : Mme BERBEY Laure, Mme HELAOUI Nadia, Mme JOLY Séverine, Mme LE BARS Céline, Mme MALLA Linda, Mme MOUNGOMO Nadianne, Mme PERELLO Vanessa, Mme LEMONNIER Anaëlle, M. HADJEBAR Arezki, M HUDEDE François-Raoul, M. LIPOMA Gianfranco.

Ordre du jour

- Point COVID
- PPMS risques majeurs
- Projets pédagogiques
- Prévision rentrée 2021
- Travaux, investissements et budgets
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Carole CLUIS

Début de séance : 17h30

Point COVID

Le protocole sanitaire est toujours en vigueur, il a été mis à jour en février 2021.

Le port du masque de catégorie 1, le lavage des mains, la distanciation, l'interdiction du brassage des élèves, la désinfection des locaux et des jeux extérieurs sont obligatoires.

Toutes les informations sont sur le site de l'école.

Si un élève est testé positif, l'école doit en être avertie, l'élève doit rester isolé au moins 7 jours après le test ou le début des symptômes, c'est le médecin qui décide de la date de retour à l'école.

Dans ce cas, la cellule COVID de l'Education nationale est alertée par le directeur d'école. C'est cette cellule qui décide de la liste des cas contact et en informe le directeur.

Les parents des élèves figurant sur cette liste sont informés de la situation dès que possible.

Ils reçoivent un mail rédigé par la cellule COVID.

Les élèves cas contact sont isolés 7 ou 10 jours suivant qu'il s'agit d'un variant ou non et doivent être testés avant leur retour.

A l'école, nous avons eu un cas positif d'une ATSEM, Celle-ci déjeunant sans masque avec les élèves, tous les élèves déjeunant à la cantine et toutes les ATSEM ont été considérés comme cas contact.

Mme Bertrand a été prévenue par l'ATSEM le mercredi 10 mars, Mme Bertrand était alors en arrêt maladie mais a contacté les services académiques.

M Beaufils, adjoint au directeur académique a indiqué à Mme Bertrand que s'agissant d'un personnel municipal et d'une contamination sur le temps périscolaire, il était de la responsabilité de la mairie d'informer les parents.

Mme Bertrand a immédiatement donné l'information à la mairie.

M Crétot et Mme Dameron étaient présents le jeudi à l'entrée des classes pour informer les parents de maternelle.

Un mail rédigé par la cellule COVID a été transmise par la directrice à tous les parents des élèves cas contact. Ce mail a été transféré par l'intermédiaire des enseignants. Mme Charetiers étant absente, c'est Mme Bertrand qui a contacté les parents de la classe.

Nous regrettons que les ATSEM continuent à déjeuner en même temps que les élèves, donc sans masque, alors que le protocole exige que tous les personnels portent un masque en présence des élèves.

Mme Dameron nous informe qu'une réunion est prévue avec les ATSEM à ce sujet. Une organisation avec plusieurs services a été envisagée, mais cela impliquerait que certains élèves mangent plus tard. Cela pose problème s'agissant d'élèves de maternelle.

Mme Laucher regrette que cette réunion ne se soit pas tenue plus tôt.

Une ATSEM est absente depuis le 11 mars et ne reviendra pas tout de suite, les autres ATSEM ne peuvent assurer la désinfection des locaux.

Un second cas a été signalé en élémentaire, il s'agit d'une contamination sur le temps de cantine.

La cellule COVID a été immédiatement alertée, les élèves cas contacts étaient ceux ayant déjeuné à la même table que l'élève positive.

Les parents de ces élèves ont été immédiatement prévenus par téléphone par Mme Bertrand et sont venus chercher leurs enfants.

Mme Dameron précise que plusieurs organisations ont été testées concernant la cantine pour éviter le brassage des élèves, mettre en place la distanciation sociale et assurer la surveillance à l'extérieur.

Mme Bertrand indique que l'organisation actuelle semble très satisfaisante en ce qui concerne le déjeuner.

Le problème de la désinfection des locaux est abordé par Mme Pitte. Les points les plus fréquemment touchés par les élèves et les adultes sont ils désinfectés plusieurs fois par jour sachant que l'agent en charge de l'entretien des locaux dans la partie CP/CE1 ne vient que l'après-midi ? Madame Dameron va se renseigner.

PPMS risques majeurs

Le PPMS Risques Majeurs organisé sur tout le territoire et prévu le 16 février a été annulé en raison des conditions sanitaires. Il est reporté au dernier trimestre 2021.

Il a été demandé aux écoles de réaliser tout de même un exercice avant les vacances de printemps dans le respect du protocole.

Projets pédagogiques

Les contraintes liées au plan VIGIPIRATE renforcé et aux conditions sanitaires nous empêchent d'organiser des sorties.

De nombreuses classes bénéficient d'un intervenant en EPS.

- En maternelle : jeux d'orientation, jeux de balle, jeux collectifs, jeux de crosses
- En élémentaire : jeux d'orientation, jeux de ballon, athlétisme, baseball, tchoukball, rugby, cirque
- En ULIS : escrime

En CP, un projet en sciences est prévu, un intervenant nature accompagnera la classe lors de sorties régulières. Ces sorties permettront des observations scientifiques qui seront exploitées de façon transversale.

Comme il avait été dit au précédent conseil d'école, l'ensemble des élèves de l'école bénéficieront d'un spectacle de cirque en mai.

Plusieurs projets supplémentaires seront réalisés d'ici la fin de l'année scolaire :

- un spectacle musical pour tous les élèves de l'école
- des activités en sciences
- des achats de matériel scientifique en lien avec ces activités.

Prévision rentrée 2021

L'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire a été décidée par les services académiques en concertation avec Monsieur Crétot.

Ceci permettra d'alléger les effectifs des CP et des CE1. Ces deux classes étant déterminantes pour l'apprentissage de la lecture.

Travaux, investissements et budgets

Les deux vidéoprojecteurs et le PC portable sont arrivés, ils sont en cours de configuration par Mme Bertrand. Les vidéoprojecteurs seront installés dans la classe de Mme Delalonde et la classe De Mme Van Boxsom. Une des deux imprimantes demandées a été commandée mais pas encore livrée.

La mairie réalisera des travaux dans l'actuelle salle des maitres élémentaire pour créer la nouvelle classe. Mme Dameron précise que le montant des travaux s'élève à 45 000 euros. Du mobilier sera commandé.

Mme Bertrand soulève le problème de la salle des maitres en élémentaire, l'ancien bureau de direction sera destiné à cet usage, dans l'immédiat, mais il faudra envisager une autre solution, la pièce étant trop petite pour accueillir les enseignants d'élémentaire dans des conditions satisfaisantes.

Une allée en dur sera réalisée à l'entrée de la maternelle et à l'intérieur jusqu'aux pavés autobloquants, un préau de 50 m2 sera installé, le portail sera changé.

Le bac à sable sera condamné, Mme Bertrand rappelle que le souhait de l'équipe pédagogique était le remplacement de celui-ci par des tables à sable.

L'équipement en matériel informatique se poursuivra pour un montant annuel de 2800 euros.

A la demande de la mairie, un bilan des activités réalisées grâce à la subvention donnée par la commune a été fourni à M Crétot pour les années scolaire 2018-2019, 2019-2020 ainsi qu'une prévision pour l'année scolaire en cours.

Monsieur Lipoma, représentant des parents d'élèves, s'étonne que la mairie demande à l'école des comptes sur l'utilisation de la subvention. Il est choqué que l'école soit considérée de la même façon que les associations de la commune.

Mme Dameron répond qu'il faut justifier les dépenses publiques.

M. Lipoma espère que l'objectif n'est pas de diminuer la subvention et rappelle que le montant des budgets alloués à l'école reflète une volonté politique.

Mme Dameron répond que la mairie ne veut pas réduire le budget de l'école, au contraire, elle veut faire au mieux pour les élèves de Gravigny.

Concernant le projet de réaménagement de la cour des CP/CE1, cela ne se fera pas cette année, une étude sera réalisée l'an prochain.

Mme Ligogne indique que l'aménagement de la cour est important, si les élèves disposent d'espaces adaptés, les conflits seront moins nombreux. Il est possible de mener des projets d'aménagement de cour à moindre frais. Mme Bertrand précise que ce projet doit être mené de façon collaborative en associant, l'équipe pédagogique, la mairie et les parents d'élèves

En raison du protocole, les jeux de cour sont limités, l'installation de tableaux à craie stockés dans le sous-sol permettrait d'offrir aux élèves un moyen d'occupation durant le temps de restauration et les récréations.

M Crétot est favorable à ce projet.

La mairie indique que des travaux seront effectués dans le restaurant scolaire (peinture, éclairage).

Questions des parents d'élèves

1. Cantine

- Le service au plateau plait mieux aux enfants, il y a un retour positif sur le lait mais les parents aimeraient savoir si le lait est servi à la place de l'eau ou à la place du laitage ?
Mme Dameron précise que le lait est servi en remplacement du fromage.
- Depuis que les élèves sont installés par groupe de classe à la cantine, y a-t-il moins de bagarres ?
Mme Dameron répond que le climat dans la salle de restauration est meilleur mais que les élèves restant plus longtemps dans la cour, des conflits sont à déplorer. Elle précise qu'un projet de reconstruction d'un restaurant scolaire est à l'étude pour 2022, ce projet s'inscrit dans une réflexion globale concernant les accès à l'école. L'objectif de la mairie est de favoriser les déplacements doux (à pied, en bicyclette).

2. Piscine

- Quels projets sont mis en place à la place des séances de piscine qui ne peuvent pas avoir lieu ?
Mme Pitte indique qu'aucun projet n'a été mis en place en remplacement de la piscine, la mairie n'a pas attribué le budget piscine à l'équipe pédagogique pour d'autres activités sportives.
Mme Dameron précise que le budget piscine a participé aux travaux de réfection des classes de maternelle qui ont brûlé cet été. L'assurance n'a pas couvert tous les frais, 20 000 euros supplémentaires ont été dépensés.
Mme Pitte rappelle que la piscine est une obligation scolaire, elle est inscrite dans les programmes.
- Pour les années à venir est-ce qu'une solution est trouvée pour que nos enfants puissent avoir des séances de piscine ? Le financement est-il possible pour aller à la piscine de Louviers ?
Mme Dameron répond qu'une étude est en cours pour un déplacement à la piscine de Louviers et une demande va être faite au président de l'Agglomération car les élèves de Gravigny doivent pouvoir bénéficier des piscines d'Evreux.
Il est difficile d'obtenir des créneaux qui entrent dans les horaires d'école, les dépassements posent des problèmes d'assurance.

- La Coopérative Scolaire Générale de l'école peut-elle être mise à contribution ?
Non, elle ne peut pas être utilisée pour des enseignements obligatoires qui sont de la responsabilité de la mairie.

3. La Coopérative Scolaire Générale

- A quoi peut-elle servir précisément ?
Mme Serre indique que la coopérative scolaire est destinée à financer des projets pédagogiques de classe (visites, sorties, spectacle, projets coopératifs).
- Les enseignants connaissent-ils le montant de cette coopérative ?
Mme Delalonde intervient pour indiquer que l'équipe est étonnée de cette question, le montant a été donné au premier conseil d'école qui figure sur le site de l'école donc accessible à tous.
Un point régulier est fait en conseil des maîtres sur le montant et l'utilisation de la coopérative scolaire.
Quels parents d'élèves vérifient cette année le compte ?
Mme Lebars, parent d'élève ainsi que Mmes Vigneux et Serre, enseignantes.

4. Informatique

- Où en sont les commandes de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs ?
La question a été traitée dans la partie travaux, investissements et budgets
Mme Ligogne indique que l'installation et la maintenance des équipements informatiques étaient réalisées par Mme Bertrand, ce qui n'entrait pas dans ses missions de directrice, ce sont les collectivités locales qui en ont la charge.
Mme Dameron répond que si la collectivité finance les frais d'installation et de maintenance, ce montant sera déduit des 2800 € accordés annuellement à l'école pour les achats informatiques.
Mme Bertrand précise que l'objectif de Mme Ligogne est d'informer les membres du conseil d'école de l'investissement de Mme Bertrand dans la gestion informatique de l'école.
Mme Bertrand précise qu'elle le fait volontiers dans le but d'aider les collègues.

5. Photo de classe

- Pour l'organisation des photos de classe de l'année prochaine les photos des fratries sur le temps scolaire peuvent-elles être faites ? (Selon le protocole sanitaire)
Mme Bertrand répond que la circulaire de 2003 autorise les photographies en lien direct avec l'école et ses missions, le photographe ne peut réaliser que des photos de classe collectives ou des photos individuelles en situation scolaire.
Il n'est donc pas possible de réaliser des photos de fratries sur le temps de classe.

6. Protocole Sanitaire

- Quel est le protocole mis en place pour prévenir les parents dont les enfants sont cas contact ?
La réponse a été donnée dans le point COVID.
- Est-il possible que les enfants se désinfectent avec leur propre gel ? Le constat est fait que les enfants ont des problèmes de peau qui persistent.
Oui, les élèves peuvent apporter leur gel.
- Qui vérifie que les masques sont de « catégorie 1 » ?
Les enseignants ne peuvent pas vérifier la catégorie des masques, c'est la responsabilité des parents.
- Protocole mairie d'entretien des locaux, désinfection quotidienne et nettoyage des points souvent touchés ?
Cette question a été évoquée dans le point COVID.

7. Sorties Scolaires

- Pour la fin d'année allez-vous organiser « une activité » à la place des sorties scolaires ?
Au premier conseil d'école, Mme Bertrand avait indiqué qu'un spectacle de cirque était réservé pour toutes les classes de l'école et un projet de spectacle musical est prévu.

8. **Travaux**

Quels sont les travaux prévus pour l'école ?

La réponse a été donnée dans la partie travaux, investissements.

9. **Communication des enseignants**

Les parents remercient les enseignants pour la communication qu'ils ont avec les parents depuis le 1^{er} confinement.

Mme Delalonde demande si ces remerciements incluent aussi Mme Bertrand, les parents précisent que ces remerciements s'adressent, bien sûr à l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Mme Delalonde précise que Mme Bertrand a été à l'origine de la création du site de l'école et qu'elle se charge de la vie de celui-ci tout au long de l'année.

Durant le confinement, elle a déposé le travail et les corrections pour toutes les classes puis s'est chargé de l'organisation et de la rédaction du protocole sanitaire en mai pour toute l'école.

Mme Ligogne intervient pour dire que l'équipe enseignante a été choquée par les propos tenus sur les réseaux sociaux par certains représentants des parents d'élèves. Ces propos, concernant la gestion des cas de COVID par Mme Bertrand, étaient injustes et déplacés.

Mme Berbey n'était pas au courant et regrette que certains parents aient pu agir ainsi, elle s'excuse au nom des représentants de parents d'élèves.

Les parents d'élèves présents indiquent qu'ils savent que Mme Bertrand a suivi le protocole.

M Crétot trouve intolérable que certains parents tiennent des propos diffamatoires et précise qu'on ne peut excuser ce type de comportement. Il indique que Mme Bertrand et la mairie ont travaillé ensemble sur la gestion des cas de COVID et que les éléments de communication utilisés ont été ceux fournis par la cellule COVID.

Fin de séance : 19H45

Mme Béatrice BERTRAND
Présidente du conseil



Mme Carole CLUIS
Enseignante

